

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **du 16 décembre 2021**

PRESENTS : MM. FERBER Jacques, SECRESTAT Yannick, COUDERC Magali
GAUSSINEL Nathalie, BORDAS Jean-Michel, GUERBETTE Noémie, DELBARY
Didier, GENDRE Nathalie, DELANNET Guy, COMBROUX Ingrid, ARLIE Florian,
PARRE REPETTO Mireille, BOUCARD Jean, Dominique MASSEDRE,
ABSENT excusé : Thierry COMBEL ; procuration à Jean BOUCARD
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Guy Delannet

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 aout 2021 (12 pour, 3 abstentions)

Délibération n°1

Objet : Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel / affaire Senrent

Le Conseil Municipal (12 pour, 3 contre) autorise le maire à signer le protocole transactionnel présenté qui prévoit une indemnisation de Mme Senrent à hauteur de 9000 €.

Délibération n°2

Objet : Adhésion et validation de la convention relative à l'organisation du service en charge de l'instruction des ADS et autres prestations en matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

DECIDE de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au service commun de la CCPF au 1^{er} janvier 2022 ;

APPROUVE la convention relative au service commun annexée à la présente délibération ;

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2022 et suivants ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AUTORISE le maire à dénoncer à compter du 1 janvier 2022 la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Délibération n°3

Objet : Dépôt dématérialisé des autorisations de droit du sol

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de dépôt suivantes : la saisine par voie électronique relative au autorisations droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>,

Délibération n°4

Objet : Participation communale à la destruction des nids de frelons asiatiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Accorde, à partir du 1/04/2022, une aide financière à la destruction des nids de frelons d'un montant de 50% du coût TTC plafonnée à 60 euros qui viendra en complément de la participation intercommunale.

-détermine, à l'instar de la Communauté de Communes, les modalités de versement de l'aide de la manière suivante :

*présentation d'une facture par un professionnel qui devra justifier d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaire à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile pour l'utilisation de ces produits

*la période de destruction devra se situer entre le 1er avril et le 30 novembre de l'année

Délibération n°5

Objet : Convention d'assistance technique pour le service d'assainissement collectif

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique pour le fonctionnement des systèmes d'assainissement qui prendra effet au 1er janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Délibération n°6

Objet : Virements de crédits comité de jumelage

Madame Magali COUDERC et Madame Nathalie GAUSSINEL, membres du comité de jumelage s'étant retirées,

Le Conseil Municipal, approuve les virements de crédits suivants :

Désignation des articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Ch 022 / dépenses imprévues	- 730 €	
Ch 65 / art 6574 -subventions Comité de jumelage		+ 730 €

Délibération n°7

Objet : Virements de crédits voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Désignation des articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Ch 020 / dépenses imprévues	- 13 400 €	
Op 2002 / voirie art 2151 réseaux de voirie		+13 400 €

Délibération n°8

Objet : Virements de crédits affaire Senrent

Le Conseil Municipal, approuve les virements de crédits suivants. (12 pour, 3 contre)

Désignation des articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Ch 020 / dépenses imprévues	- 9000 €	
Ch 67 charges exceptionnelles art 6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		+ 9000 €

Délibération n°9

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la création au 25 décembre 2021 d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35 h et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 h
- valide le tableau des effectifs au 25 décembre 2021.

Délibération n°10

Objet : Convention de mise à disposition de personnel au SIVU équipements sportifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'Arnaud RATHIER au SIVU équipements sportifs à raison de 2 heures hebdomadaires.

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal depuis la dernière séance :

-non renouvellement du contrat de location du bureau route de Brive à Elec Services Plus

Informations :

- Informations sur le travail des commissions : city stade, cantine, jardin pédagogique, travaux bâtiments et voirie
- recours à l'encontre de la commune pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour une piscine rue du Barry
- bulletin municipal en préparation pour janvier
- installation du WIFI à la salle des fêtes
- informations de la Communauté de communes sur les dispositifs en faveur de la redynamisation des bourgs et sur les aides aux entreprises
- arrivée de 3 médecins à la MSR, 2 généralistes et un dermatologue